

RÉPONSE MUNICIPALE N° 10/2023

le 13 septembre 2023

Réponse à l'interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) - N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?

10.03.02-2307-Reponse-10-Interpellation-Cornaz-Dechetterie.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond à l'interpellation de Mme Mireille Cornaz (LCIVL) « N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 28 juin 2023.

J'ai le sentiment que des gens bien organisés viennent se servir sans soucis de tout ce qui se trouve d'intéressant à la ressourcerie au bout de la déchetterie. J'ai été plusieurs fois témoin de leur organisation. Ils ont pris par exemple toutes les bandes dessinées pour enfant qui étaient sur le lieu de troc-échanges. Une autre fois une personne avec sa valise à roulettes faisait le guet pour accaparer tout ce qui était intéressant. Une personne m'a dit qu'ils accostaient les gens dès l'ouverture de leur coffre de voitures. Ces gens qui viennent ont-ils les cartes d'accès requises ? D'où viennent-ils ?

Réponse : L'ensemble des personnes ayant accès à la déchetterie sont titulaires d'une carte d'accès et donc domiciliées à La Tour-de-Peilz. La Municipalité estime que le but de la ressourcerie, à savoir donner une seconde vie aux objets, est atteint. Cela permet par ailleurs à la collectivité de limiter les coûts d'élimination des déchets déposés à la déchetterie. Il ne semble pas pertinent pour la Municipalité de limiter l'accès à la ressourcerie qui fonctionne sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». Un tel système de contrôle serait notamment coûteux à mettre en place en terme de personnel.

En revanche, le personnel de la déchetterie surveille le déroulement des opérations à l'intérieur du périmètre de la ressourcerie ; il est notamment interdit d'emporter des objets non encore physiquement déposés dans le périmètre de la ressourcerie (par exemple directement dans le coffre du véhicule d'une personne déposant les objets en question).

A la déchetterie je me suis approchée des appareils de cuisine dans l'intention de voir si je trouvais mon bonheur. Quelle ne fût pas ma surprise de me voir empêchée d'ouvrir la porte d'un four ou d'un frigo par le personnel communal travaillant là -bas. Ces appareils étant destinés à être éliminés, je ne vois pas où est le problème d'enlever une grille.



Réponse : Selon la directive municipale en vigueur concernant le règlement interne de la déchetterie communale, tout déchet déposé à la déchetterie devient immédiatement propriété communale. Dès lors, sa responsabilité pourrait être engagée pour tout déchet « récupéré ». C'est pourquoi seuls les déchets déposés à la ressourcerie sont récupérables et qu'il est spécifiquement interdit d'y déposer des objets électriques ou électroniques. Les frigos et les fours ne font ainsi pas partie des objets pouvant être déposés à la ressourcerie ; l'éventuel démontage d'une partie des déchets déposés n'est en outre pas envisageable pour des questions d'organisation et de charge de travail du personnel chargé de la surveillance de la déchetterie.

La Municipalité est-elle au courant de ce qui se passe à la déchetterie et en est-elle satisfaite ?

Réponse : Sur la base des constats faits par le personnel, la Municipalité est satisfaite du fonctionnement de la déchetterie. Toutefois, un panneau rappelant les règles d'usage de la ressourcerie sera prochainement mis en place.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 21 août 2023



Interpellation : N'y a-t-il pas quelque chose à revoir dans l'organisation de la déchetterie et de la ressourcerie ?

Dernièrement je suis allée à la déchetterie pour essayer d'y trouver une grille en fer ou en plastique. Ce genre de chose se trouve dans les cuisinières ou frigo, ou congélateur.

A la déchetterie je me suis approchée des appareils de cuisine dans l'intention de voir si je trouvais mon bonheur. Quelle ne fût pas ma surprise de me voir empêchée d'ouvrir la porte d'un four ou d'un frigo par le personnel communal travaillant là -bas. Ces appareils étant destinés à être l'éliminés, je ne vois pas où est le problème d'enlever une grille.

Pendant ce temps j'ai le sentiment que des gens bien organisés viennent se servir sans soucis de tout ce qui se trouve d'intéressant à la ressourcerie au bout de la déchetterie. J'ai été plusieurs fois témoin de leur organisation. Ils ont pris par exemple toutes les bandes dessinées pour enfant qui étaient sur le lieu de troc-échanges. Une autre fois une personne avec sa valise à roulettes faisait le guet pour accaparer tout ce qui était intéressant. Une personne m'a dit qu'ils accostaient les gens dès l'ouverture de leur coffre de voitures. Ces gens qui viennent ont-ils les cartes d'accès requises ? D'où viennent-ils ?

Il me semble que la zone de troc-échanges n'a pas été conçue dans cet esprit là et que cette situation n'est pas satisfaisante.

Je dépose cette interpellation pour savoir si la Municipalité est au courant de ce qui se passe à la déchetterie et si elle en est satisfaite ?

Je vous remercie par avance d'une réponse écrite à la présente interpellation.

Pour le groupe LCIVL : Mireille Cornaz

La tour de Peilz, le 8 juin 2023